



Quand la DSDEN se prend pour le père Noël : le père Noël est une ordure !

La DSDEN du Tarn n'a jusqu'ici jamais épargné ses agents. Pendant des années, de manière illégale, elle a mis à disposition des centres de loisirs les AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap), durant les vacances scolaires. C'était une expérimentation tarnaise, unique en France, qui a duré 12 ans.

En décembre 2019, l'ensemble des 64 personnels AESH en CDI 100% (1250€ net/mois) ont été informés des dispositions envisagées par les services académiques pour régulariser leur situation contractuelle : rabatement de la quotité à 79% (980€ net/mois) par avenant (270€ net en moins par mois), soit un salaire mensuel en dessous du seuil de pauvreté de 100€.

Le 15 septembre 2020, les AESH concernés par l'avenant à 79%, avaient un mois pour faire connaître leur décision : accepter cette perte de revenu ou la refuser. Dans ce dernier cas, une procédure de licenciement devait être engagée.

Au 15 octobre 2020, une vingtaine d'AESH avaient refusé cet avenant. La procédure de licenciement aurait dû s'enclencher. Ces AESH, que l'administration baladait depuis un an, et qui refusent d'accroître leur précarité, se sont projetés sur le licenciement qui leur garantit une indemnité correcte et le droit au chômage, nécessaires pour un projet de reconversion. Durant cette phase transitoire, l'attente incertaine nourrit encore l'inquiétude des AESH, les plaçant, ainsi que leur famille, dans un état de stress et de détresse psychologique.

Ces services académiques constatant ce nombre important d'AESH (une vingtaine) refusant la signature de cet avenant, la DASEN décide en urgence d'une audience le 23 novembre, durant laquelle elle annonce le maintien des contrats à 100%, en le présentant comme un cadeau de Noël et comme une victoire arrachée de haute lutte. Cette décision donne ainsi un coup d'arrêt aux procédures de licenciement dans lesquelles, certains AESH fondaient beaucoup d'espoir en terme de reconversion.

Après de nombreux rebondissements déstabilisants depuis un an, les AESH subissent les décisions contradictoires de l'institution, empêchant leurs perspectives d'avenir et les plaçant, en plus d'une précarité économique, dans une précarité psychologique.

La FSU 81, de part sa position de fédération syndicale la plus représentative chez les enseignants mais aussi chez les AESH, suit la situation depuis les origines et continue d'accompagner et défendre les AESH. Différents courriers ont été envoyés au ministre de l'Éducation Nationale ainsi qu'au recteur de Toulouse afin de faire connaître l'urgence de la situation des AESH du Tarn.

Malgré notre habitude à constater les déviances de l'administration de l'Éducation Nationale, nous sommes toujours étonnés du cynisme avec lequel l'institution traite ses personnels et en particulier les plus précaires. La menace du licenciement n'a été brandie par l'administration que pour pousser les AESH à accepter une baisse de salaire. Mais lorsqu'ils se sont aperçus que beaucoup d'AESH étaient prêts à se saisir de cette opportunité de licenciement pour se reconvertir, et qu'ainsi ils devraient payer lourdement leur départ en indemnités de licenciement, l'administration n'a pas hésité à effectuer un virage à 180° en proposant une solution, sortie du chapeau qui, quelques semaines auparavant, n'était pas envisageable, tout en s'autocongratulant de cette « victoire ».

Ces AESH, en poste pour la plupart depuis une quinzaine d'années, ont acquis des compétences et expériences dans cet accompagnement spécifique auprès d'élèves en situation de handicap de la maternelle au lycée. Le mépris avec lequel ils sont traités depuis plus d'un an les a écœurés et dégoûtés de ce métier et de son administration.